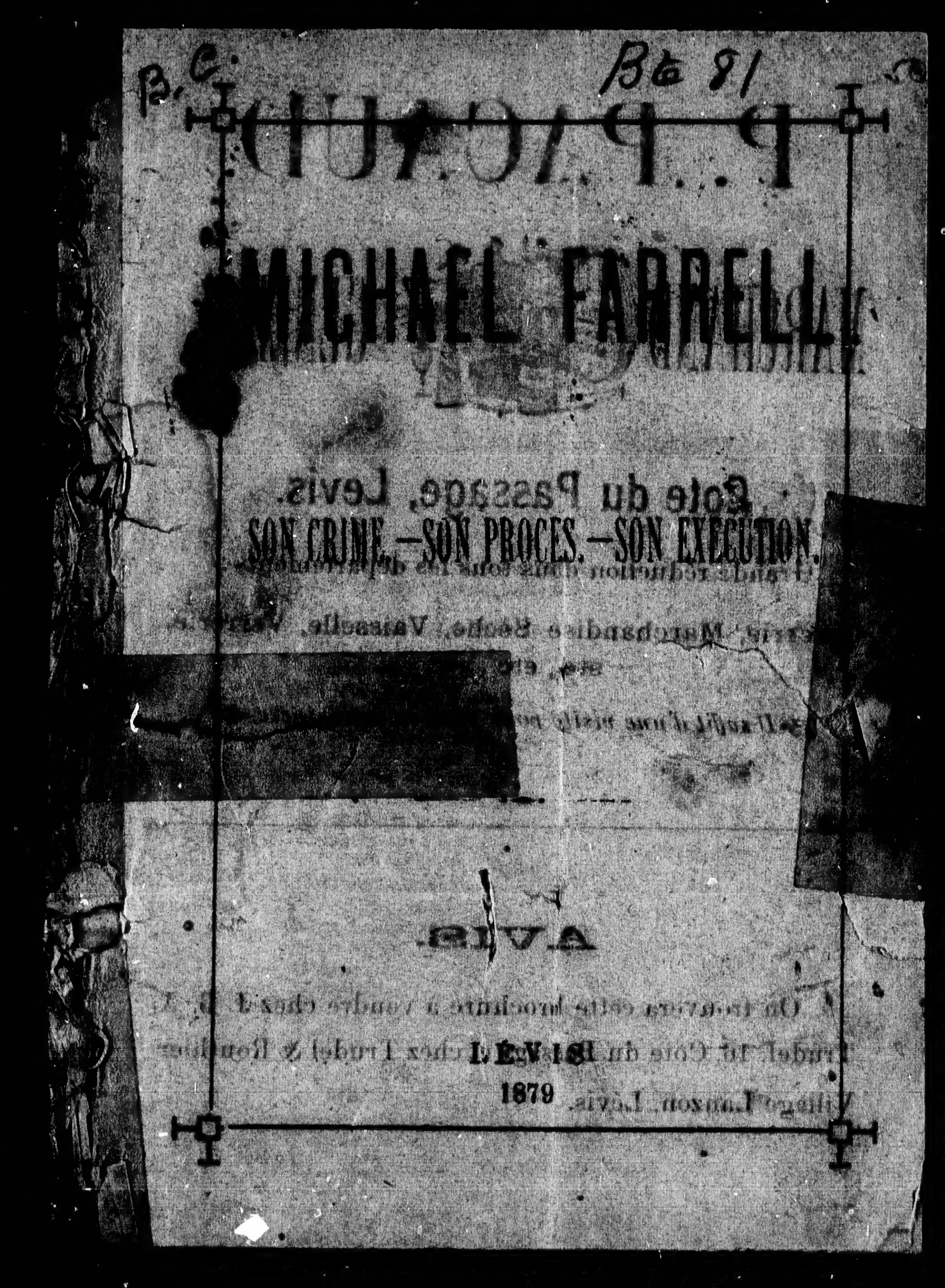


MICHAEL FARRELL

SON CRIME.—SON PROCES.—SON EXECUTION.

LEVIS

1879



AVIS.

On trouvera cette brochure à vendre chez J. B. A Trudel, 16, Côte du Passage et chez Trudel & Routhier Village Lauzon, Lévis.

MICHAEL FARRELL

SON CRIME.—SON PROCES.—SON EXECUTION.

(Complainte composée par un jeune converti.)

Air : *Quel malheur ! quel malheur !*
J'ai chassé Dieu de mon cœur.

Ecoutez la triste histoire
Que je vais vous raconter ;
Gardez-en bien la mémoire,
Et tâchez d'en profiter.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

Il immola sa victime
Avec un cœur de bourreau,
Et pour expier son crime,
Il monte sur l'échafaud.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

C'est bien triste pour sa mère
Qui vivait à Valcartier,
D'avoir mis à la lumière,
Un semblable meurtrier !
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

Né de famille irlandaise,
De respectables parents,
Sa jeunesse fut mauvaise,
Et pleine d'égarements.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

Vindicatif et colère,
Il fut bien longtemps, dit-on,
Le desespoir de son père
La terreur de son canton.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

Dès sa plus tendre jeunesse,
Et même quand il fut grand,
Il n'allait pas à la messe,
Et fuyait les sacrements.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

Prenez garde à son exemple
Jeunes gens sans confesseurs,
Qui n'allez jamais au temple,
Et meprisez le Seigneur.
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Pour ces pauvres malheureux !

Conway, victime fatale,
Pardonne à ce fanfaron,
Ce mechant qui d'une balle,
Osa te percer le front
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Qu'il sauve ce malheureux !

C'était un soir de dimanche,
Un beau soir du mois d'août,
On entendait dans les branches,
Les oiseaux chanter partout.
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Qu'il sauve ce malheureux !

Hélas ! par vos doux reproches,
Oiseaux, que n'avez-vous pu,
Adoucir ce cœur de roche,
Endurci par les abus !
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Pour ce pauvre malheureux

Regardez-le, dans la plaine,
L'arme meurtrière en main,
Le regard rempli de haine,
Et la rage dans le sein.
O mon Dieu, ô mon Dieu,
Arrêtez ce malheureux !

Il voit Conway qui s'arrête,
Ne se doutant pas de rien,...
Et visant droit à la tête,
Il le tua comme un chien
O mon Dieu, ô mon Dieu,
Pardonne à ce malheureux !

Il roula dans la poussière,
Sur le bord du grand chemin :
Qu'as-tu donc fait de ton frère,
Réponds-moi, réponds, Caïn ?
O mon Dieu, ô mon Dieu.
Pardonne à ce malheureux !

Tu subiras pour ce crime
Bien des maux et des chagrins.
Et la justice divine,
Et l'opprobre des humains.
O mon Dieu, ô mon Dieu,
Convertis ce malheureux !

Tu crieras miséricorde
Aux hommes ainsi qu'à Dieu,
Tu as mérité la corde,
Tu as mérité le feu !
O mon Dieu, ô mon Dieu,
Convertis ce malheureux !

On le saisit, on l'entraîne
Devant les juges d'Etat ;
Il lui faut subir la peine,
De son funeste attentat.
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

Adieu, père, adieu, ma mère,
Adieu donc tous mes parents,
Adieu, compagne si chère,
Et vous chers petits enfants.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour un pauvre malheureux !

Dans votre douleur mortelle,
Chers enfants, plaignez mon sort ;
Pour mon action criminelle,
Il me faut subir la mort.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi pauvre malheureux !

Puisqu'il faut que mon supplice
Vous lègue le déshonneur,
Priez que je le subisse,
Pour réparer mon erreur.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

———

S'il faut que mon crime atteigne
L'innocence et la bonté,
Que mon triste exemple enseigne
Toute ma postérité !
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

———

Rappelez-vous par la suite,
Chers parents et chers amis,
Que j'ai maudit ma conduite
Qui m'a mené où je suis.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Pour moi, pauvre malheureux !

———

On prononça sa sentence :
Il fut condamné à mort ;
Cette affreuse pénitence,
A terminé ses remords.
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Pour ce pauvre malheureux !

———

Ce fut dans le temps des fêtes
Qu'il fallut l'exécuter ;
Sa conversion fut parfaite,
Espérons qu'il est sauvé.
Prions Dieu ! Prions Dieu !
Qu'il pardonne au malheureux !

———

Qui en a fait la complainte,
C'est un jeune converti ;
Sa conduite était peu sainte,
Mais il s'en est repenti.
Priez Dieu ! Priez Dieu !
Qu'il sauve les malheureux !*

---

* L'auteur de cette complainte est un jeune homme qui, après avoir passé quelques années au pénitencier, édifie maintenant tous ceux qui le connaissent, par sa conduite exemplaire.

MICHAEL FARRELL dont le crime et la mort font le sujet de la naïve complainte que nous venons de lire, et dont le nom est maintenant célèbre dans nos annales judiciaires, est né le 17 janvier 1832, à Valcartier, petite paroisse peuplée en grande partie de cultivateurs irlandais. Il avait par conséquent, lors de son exécution, 46 ans, 11 mois et 24 jours. Il cultivait une terre qu'il avait reçue en héritage de son père un des premiers émigrants d'Irlande qui s'établirent dans les townships du nord de Québec. D'un caractère hargneux et vindicatif, d'un tempérament querelleur et égoïste, il avait souvent maille à partir avec ses voisins. La moindre contrariété le mettait hors de lui, et alors les injures les plus sanglantes et les menaces les plus terribles traduisaient au dehors la rage qui le consumait. Ce fut dans un de ces accès de colère incontrôlable qu'il commit le crime qui vient de le conduire à l'échafaud et de jeter dans la misère et le déshonneur sa famille composée de sa femme et de neuf enfants, dont l'aîné a dix-neuf ans et le plus jeune quatre. C'était un homme d'une puissante carrure, et, quoique pesant deux cent trente livres, d'une grande activité. Il avait au-delà de six pieds de haut, et sa force était, dit-on, peu ordinaire. Il avait la tête chauve, les sourcils roux et hérissés ; deux petits yeux gris mobiles et fuyants, lui donnaient un mauvais regard ; sa barbe rasée sur les joues était rousse, rude et fournie, au menton, quelque peu grisonnante du côté gauche. En somme, c'était un individu peu sympathique ; et le bruit qui circule qu'il avait déjà d'autres crimes sur la conscience n'est peut-être pas dénué de fondement. On prétend qu'il s'est rendu coupable de deux autres meurtres. Il y a dix-huit ans, en 1861, il fut traduit devant la cour criminelle, pour le meurtre d'un nommé Maher. Habilement défendu par son

avocat, il fut acquitté sous prétexte qu'il était dans un cas de légitime défense. Quant à l'autre meurtre, il n'y a aucun indice autre que celui-ci : On trouva un jour sur sa terre un de ses amis le crâne fendu d'un coup de hache Quoiqu'il en soit, l'extérieur de Farrell était brutal et farouche.

Michael Farrell avait déjà eu quelques altercations avec sa dernière victime. Sept ou huit mois avant le meurtre, dans une assemblée publique tenue en la maison d'école de Valcartier, ils avaient même failli en venir aux mains ; et, paraît-il, cette scène avait laissé des traces profondes dans l'esprit vindicatif du meurtrier

Or, le 25 du mois d'août 1878, entre six à sept heures du soir, le bruit se répandit tout-à-coup dans Valcartier que Michael Farrell venait de tuer Francis Conway d'un coup de fusil tiré à bout portant. Cette rumeur n'était que trop vraie. On trouva la victime étendue sans vie sur le chemin de Gosford. Le meurtre avait été commis en plein jour, sur une grande route, en présence de plusieurs témoins ; il ne restait donc aucun doute quant à son auteur. Farrell n'essaya pas de fuir ; il partit le soir même pour Québec, et y arrivait à deux heures du matin, après avoir parcouru une distance de vingt-deux milles. Il se rendit de suite à la Station Centrale de la police, s'adressa à l'un des constables, donna son nom, raconta ce qui s'était passé et se constitua prisonnier.

Quelles étaient les circonstances qui avaient amené cette tragédie et jeté dans le deuil une nombreuse et respectable famille ? Quels étaient les motifs qui avaient armé l'assassin ? Les développements du procès vont nous l'apprendre.

Le procès s'ouvrit le deux novembre sous la présidence des honorables juges Monk et Cross, et les

jurés suivants furent assermentés : MM. Thomas Lavallée, Jacques Hallé, Thomas Lockwood, Alex. McGee, James Whelan, John Devine, J. B Parant, Patrick Murphy, A. Colston, Joseph Tanguay, Geo. Huard, Robert McGee, Etienne Bernier, Martin Whelan, Geo. O'Neil, W. Homby.

Me Dunbar représente la Couronne, et Me O'Farrell est au banc de la défense.

Le premier témoin entendu est MAURICE CONWAY, le frère de la victime. Son témoignage peut se résumer en ces mots :

La ligne du chemin de fer de Gosford traverse la propriété du prisonnier sur une quinzaine d'arpents. Le prisonnier avait une pièce d'avoine adjacente ; pour empêcher les animaux d'y pénétrer, il avait établi une clôture que les passants (qui avaient toute liberté de circuler sur le chemin) enlevaient et remplaçaient à volonté. Le défunt voulant passer faisait comme tout le monde. Le matin du 25 août dernier, vers onze heures, le défunt se rendait chez son père, une distance de cinq milles, et passa par ce chemin. Il était accompagné de deux de ses enfants et d'un de ses neveux. Je partis avec eux. J'aperçus alors le prisonnier à quelque distance de l'endroit où le meurtre a été commis. Quand nous le rejoignîmes, il demanda au défunt pourquoi il passait sur son terrain. Mon frère lui répondit qu'il ne passait pas sur son terrain, mais sur la ligne du chemin de fer. Le prisonnier reprit : C'est mon terrain, et si vous y revenez, vous ne vous en retournerez pas de la même façon. Puis il nous laissa continuer notre route. Vers six heures, nous revînmes accompagnés de Terence McLaughlin et de Willam Launders que mon frère avait requis comme témoins, dans le cas où Farrell voudrait mettre ses menaces à exécution. Nous aperçûmes le prisonnier qui courait le long du bois, un fusil à la

main. Arrivé sur la ligne du chemin de fer, il s'arrêta et nous attendit. Quand nous fûmes près de lui, il ordonna à Conway de s'en retourner. Celui-ci se disposait à lui obéir, car il le craignait, mais Farrell ne lui en donna pas le temps et l'étendit raide mort d'un coup de fusil. Le prisonnier m'a ensuite poursuivi moi-même sur une distance d'à peu près quatre arpents, en rechargeant son arme. Je me réfugiai d'abord chez un nommé Connor, et avec ce dernier, je me rendis chez Landrigan pour chercher un cheval avec lequel nous transportâmes le corps de la victime à la résidence de son père.

Transquestionné par Me O'Farrell.—Il y avait de l'avoine qui croissait sur le chemin de traverse Il y avait aussi du foin. Le chemin de fer n'est pas clos. Il y avait une clôture qui barrait le passage et qu'il fallait ôter pour passer. Il était impossible de passer sans l'enlever. C'est ce que j'ai fait en y arrivant; mais j'oubliai de replacer la clôture. Quand nous rencontrâmes le prisonier, il se mit à injurier mon frère. J'ai souvent enlevé cette clôture moi-même en allant travailler et en m'en revenant. Les animaux pouvaient entrer dans l'avoine, même quand la clôture était debout. Je fermais toujours cette clôture après l'avoir ouverte, et je n'ai jamais entendu le prisonier se plaindre du contraire. Huit mois auparavant, Farrell et Conway avaient eu une altercation à une réunion des commissaires d'école, mais ils n'avaient échangé que des paroles. Je ne puis jurer si le défunt, lors du meurtre, avait un pistolet sur lui. Après le meurtre, j'ai jeté une pierre au prisonier. En voyant arriver Farrell, un fusil à la main, et menaçant mon frère, je conseillai à celui-ci de se sauver.

Ré-examiné par Me Dunbar.–Je n'ai vu aucune arme dans les mains du défunt, lors du meurtre. Je n'ai jeté une pierre à Farrell que lorsque je l'ai vu s'apprêter

à me poursuivre. Je n'ai jamais eu querelle avec lui."

FERENCE MCLAUGHLIN est ensuite appelé, et rend le témoignage suivant :

" C'est le 25 août 1878 que Francis Conway a perdu la vie. Il est entré ce jour-là chez mon père à Valcartier. Je m'y trouvais seul. Il me dit qu'il avait vu Michael Farrell se diriger sur lui, et qu'il le craignait. Je lui offris de l'accompagner, mais il ne le voulut pas, disant que Farrell pourrait m'assaillir à mon retour. Alors j'appelai mon frère et nous partîmes tous les trois. A peine avions-nous fait trois quarts de mille que nous apperçûmes le prisonnier un fusil à la main. Il courait le long du bois, comme s'il eût voulu prendre de l'avance sur nous. Arrivé au chemin de front il s'y engagea en courant, et ne s'arrêta qu'à un petit pont qui se trouve sur la ligne du chemin de fer. Là il attendit que nous fussions à dix verges de lui, et nous cria : Allez-vous-en ! Le défunt, qui se trouvait le plus raproché de lui, dit : C'est bien, je vais m'en retourner. Il allait le faire, lorsque Farrell lui tira un coup de fusil. J'entendis la détonation et vis l'éclair. Le défunt tomba la face contre terre. Ensuite le prisonier s'est tourné vers moi et m'a asséné un coup de son fusil sur le bras. Alors je pris la fuite avec les autres. Nous nous rendîmes chez Connor, puis nous revînmes chercher le corps du défunt que nous transportâmes chez son père.

Transquestionné par Me O'Farrell.—Je n'ai pas vu de pistolet entre les mains du défunt; mais je ne puis jurer qu'il n'en eût pas. Quand le coup a été tiré, la bouche du canon du fusil était à quatre pieds du défunt. Je me tenais en arrière de celui-ci.

WILLIAM LAUNDERS :—J'ai seize ans ; je demeurais chez le père du défunt lors du meurtre. J'ai vu celui-ci vers quatre heures et demie ce jour-là. Il me dit qu'il

avait vu Farrell courir avec un fusil, et qu'il allait chercher Ference McLaughlin afin de l'avoir pour témoin dans le cas où Farrell lui ferait quelque violence. Il me pria aussi de l'accompagner dans le même but. Il craignait que Farrell ne voulût le tuer. Nous partîmes en nous dirigeant vers la maison du défunt. Après avoir marché une vingtaine d'arpents, nous vîmes le prisonnier courir en avant avec un fusil à la main. En arrivant sur le chemin de fer, il nous cria : RETOURNEZ! RETOURNEZ! Le défunt répondit : C'est bien ; mais il n'eût pas le temps de le faire, car le prisonnier lui déchargea son fusil dans la tête. Alors nous prîmes la fuite poursuivis par le prisonnier.

Transquestionné par Me O'Farrell :—Aucune pierre n'a été lancée sur le prisonnier, à ma connaissance. Je n'ai pas vu de pistolet entre les mains du défunt ni sur sa personne.

MARY CONWAY :—J'ai dix ans ; je suis la fille du défunt. Je me souviens du jour où mon père a été tué ; c'était un dimanche soir. J'étais avec mon père, nous avions été visiter mon grand père. Le matin nous avions rencontré le prisonnier, et il nous avait demandé pourquoi nous passions sur son terrain. Mon père répondit que ce terrain ne lui appartenait pas plus qu'aux autres. Alors le prisonnier insulta mon père grossièrement, et lui dit que s'il y revenait, il lui arriverait quelque chose. J'étais en voiture avec mon oncle. Mon père marchait. Nous nous rendîmes chez mon grand-père. Nous partîmes de là vers cinq heures. Nous approchions de chez nous, lorsque nous apperçûmes Farrell avec un fusil. En ce moment là nous allions à pied le long de la ligne. Farrell nous cria de nous en retourner et en même temps tira un coup de fusil sur mon père qui tomba mort.

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE.

MICHAEL McLAUGHLIN :—Je connais le prisonnier depuis au-delà de 40 ans. Je suis son voisin. Le jour du meurtre, j'étais en visite chez un autre voisin du nom de Kear, lorsque le fils de celui-ci est venu nous dire : "Il se passe quelque chose !" Nous sortimes et nous nous rendîmes chez Connor. En entrant madame Connor nous dit : "mon Dieu, mon Dieu ! on a tué Francis Conway !" Alors je suis allé du côté du chemin de fer où j'ai trouvé le cadâvre seul, la face contre terre, à deux pas du petit pont. Il était déjà froid. En revenant j'ai rencontré le père et la mère du défunt. Ils m'ont demandé si leurs fils était réellement mort : j'ai répondu oui Je retournai auprès du cadâvre avec eux. En l'apercevant la mère a fondu en larmes. J'ai alors vu un homme qui se dirigeait du côté de la maison du prisonnier, mais je n'ai pu le reconnaitre, à cause de la distance.

RÉVD M. LECLAIRE :—Je suis curé de St. Athanase d'Inverness. J'ai été desservant de la paroisse de Valcartier durant deux ans, et je connais la maison du défunt pour y avoir dit la messe en mission. Dimanche après-midi, le 25 août, je m'y rendis comme d'habitude Michael McLaughlin entra. Madame Conway lui demanda comment il se portait. "Je me porte bien, répondit McLaughlin, mais il n'en est pas de même de votre mari." En disant cela, il me fit signe de sortir et me dit : "Conway est mort." Puis nous partimes, la femme du défunt, Francis McGrea et moi, pour nous rendre chez le pére de Conway. En arrivant, et en apercevant son mari baigné dans son sang, la pauvre femme fut prise d'un accès de douleur qui me donna des craintes pour ses jours. Je suis resté pour consoler la famille, et j'étais présent le lendemain lors de l'autopsie.

Transquestionné par Me O'Farrell : —Je n'ai vu le corps qu'à la maison. Tout le monde avait le droit de passer sur la route en question

ARTHUR VALLÉE, écr., médecin :—J'ai été appelé par le coroner Belleau à faire l'autopsie du défunt le 26 août dernier.

J'ai constaté sur la figure, du côté gauche, une ouverture circulaire. En arrière de la tête, à deux pouces de l'oreille droite, j'ai constaté une autre ouverture plus prononcée que la première. En palpant, j'ai constaté aussi une fracture du crâne de deux à trois pouces de diamètre. Je n'ai pas vu d'autres marques de violence. L'ouverture dont j'ai parlé, a dû être causée par une balle de gros calibre. J'ai continué l'autopsie en ouvrant la poitrine. Les poumons et le cœur étaient sains Tous les autres organes du ventre étaient également sains. J'attribue la mort du défunt à la blessure qu'il a reçue à la tête. La balle a dû être lancée de 6 à 7 pieds de distance. Le défunt a dû mourir instantanément.

LAWRENCE CONNOR : Je me souviens du jour où Francis Conway a été tué. Je l'ai vu ce jour-là. Il remontait le chemin de fer avec deux autres hommes que je n'ai pu reconnaître. A mon retour chez moi, les enfants de Conway sont venus m'y trouver. J'ai vu de chez moi quelqu'un sortir de la maison du prisonnier et gagner le chemin de fer, mais je n'ai rien vu entre les mains de cette personne. Je l'ai suivie des yeux. Elle s'est arrêtée au bout de quelques arpents, puis j'ai entendu un coup de fusil. Je ne puis dire si c'est cette personne qui a tiré ce coup de fusil ou non.

Je me dirigeai alors de ce côté et je crus entendre la voix de plusieurs personnes qui parlaient. Quant à la personne qui se dirigeait vers le chemin de fer, je n'ai pas pu la reconnaître.

J'ai alors vu Maurice Conway et Ference McLauglhin qui couraient. Le tracé du chemin de fer sert ordinairement à l'usage de ceux qui ont affaire à y passer

Transquestionné par Me O'Farrell.--Le prisonier avait du grain sur la propriété traversée par le chemin de fer ; c'était de l'avoine et du foin. Je ne sais pas s'il y avait de la clôture à cet endroit. J'ai passé par ce chemin cet été.

LE CAPITAINE HEIGHAM, chef de police :—Le prisonnier m'a dit, lorsqu'il était à la station de police, que c'était lui qui avait tué Conway.

TÉMOIGNAGES DE LA DÉFENSE.

THOMAS LAUNDERS.—Je demeure à Québec. J'ai connu le défunt,et je connais le prisonnier.Je rencontrai le défunt chez Griffin le 25 août dernier, il était accompagné de ses deux enfants. Il se rendait chez son père. Je le revis l'après-midi et le défunt nous dit alors qu'il avait vu le prisonnier le matin, qu'ils s'étaient querellés, et qu'il pourrait bien lui arriver quelque chose le soir à son retour. Le petit enfant pleurait et voulait s'en retourner, mais le père l'a tranquilisé et à continué sa route.

Le prisonnier avait placé une barrière sur le chemin de fer pour empêcher les animaux de passer

Sept ou huit mois auparavant, à une assemblée tenue dans la maison d'école, le défunt a demandé au prisonnier: Avez-vous dit que j'avais refusé de signer un certain papier? Celui-ci a répondu : ' 'Oui." Alors Conway a dit: Vous êtes un menteur Ce qui a donné lieu à échange d'injures.

Le défunt a invité le prisonnier à sortir. Le prisonnier a répondu : " Je sortirais si je n'avais pas mal au bras.

Transquestionné par Me Dunbar :—J'ai vu le dé-

funt dans le cours de la matinée du 25 août et avons parlé de la barrière. Il me dit: "Ce fou de Farrell veut encore m'empêcher de passer." Il m'a dit de plus que le prisonnier ne voudrait pas se battre parce qu'il n'était pas assez fort. Il ajouta que le prisonnier lui avait défendu de passer par ce chemin, mais il n'a pas parlé de menaces. Tous ceux qui veulent se servir du chemin de fer pour passer là peuvent le faire.

JOHN GRIFFIN :—Le défunt est venu chez moi, le dimanche en question, et m'a dit qu'il avait rencontré le prisonnier ce matin-là sur le chemin de fer, et que le prisonnier lui avait dit d'aller chercher un homme pour se battre, en se servant d'une expression injurieuse Le défunt a ajouté que s'il se rendait chez lui sans encombre, il irait à la ville pour voir à ce que Farrell ne pût lui faire de mal. Il paraissait avoir peur de s'en retourner, mais il n'a demandé à personne en ma présence de l'accompagner.

Je suis marié à la sœur du défunt.

PATRICK TOWERS :—Je me rappelle que cet été des animaux se sont égarés et se sont réfugiés dans le grain du prisonnier. Il a une barrière sur le chemin de fer pour empêcher les animaux d'entrer dans son grain Lorsque j'ai passé en cet endroit, le jour où Conway est mort, la barrière était en bon ordre.

John Clark, John Gallagher, et madame George Théberge sont aussi interrogés, mais leur témoignage n'a aucune importance.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE.

MALACHIE MADDRIGAN :—J'ai vu Francis Conway le jour où il a été tué Il a traversé le champ et est venu me trouver. J'étais avec mon frère Il m'a dit que Farrell s'était servi à son égard d'expressions injurieuses Cette querelle venait d'une discussion anté-

rieure. Conway a ajouté qu'il avait offert à Farrell d'aller chercher un homme pendant que lui irait en chercher un autre et qu'il se battraient. J'ai dit alors à Conway : Vous devriez prendre une arme, car vous pouriez être attaqué Conway me répondit qu'il ne voulait pas enfreindre la loi qui défendait de porter des armes. J'ai conseillé à Conway de se méfier du prisonnier.

WILLIAM DUDLEY vient déclarer ensuite que le chemin de traverse en question est la seule route commode pour les piétons, et la preuve de sa défense est close.

Alors Me O'Farrell se lève et dans une longue et éloquente plaidoirie fait des efforts inouïs pour arracher son client au dernier suplice Il fait habilement ressortir quelque légères contradictions dans les témoignages à charge, échafaude argument sur argument pour écarter la préméditation, et termine par une péroraison chaleureuse qui parait faire une vive impression sur quelques uns des jurés

Après une réplique habile et sérieuse de la part de Me Dunbar, au nom du ministère public, l'honorable Juge Monk s'adresse en ces termes aux jurés :

Messieurs du jury, — Le prisonnier est accusé de meurtre, et la cause me paraît bien claire. Il est prouvé d'une manière incontestable que le prisonnier n'avait aucun droit quelconque de défendre au défunt de passer sur le terrain en question qui est un chemin public, et que quatre ou cinq heures avant le meurtre, il avait proféré des menaces contre sa victime. Après l'avoir ainsi menacé, il aperçoit le défunt qui s'avance vers lui sur la route : il lui crie de s'en retourner ; et sans lui donner même le temps de faire un pas en arrière, il épaule résolument son fusil et lui brule la cervelle. Remarquez que tous les témoins s'accordent à dire que lorsque le prisonnier lui a dit : Va-t-en ! Conway a

répondu : C'est bien, je m'en vais ; et que c'est à ce moment même qu'il a reçu la mort. On a essayé de prouver que le défunt avait un pistolet sur lui lors du crime ; mais il n'y a pas la moindre preuve à cet effet ; et j'ai l'intime conviction que le défunt n'avait aucune arme sur lui. Il est vrai que le frère du défunt a jeté une pierre au prisonnier, mais c'est après que celui-ci eût tiré sur Conway, et comme il s'apprêtait à poursuivre les autres. Rien d'étonnant qu'il eût cette pierre dans sa poche, puisqu'il croyait réellement son frère en danger. Lorsque le défunt eût été transporté chez son père, on n'a trouvé aucune arme sur sa personne.

Ainsi l'accusation est prouvée contre Farrell ; tous les témoins sont d'accord ; et du reste l'accusé lui-même a admis le fait, donnant pour sa seule excuse que le défunt l'avait bien voulu, puisqu'il était averti. Maintenant le meurtre a-t-il été commis avec préméditation ? Je n'en ai pas l'ombre d'un doute. Sous ce rapport les témoins de la défense sont aussi défavorables au prisonnier que les témoins à charge.

Le juge lit ensuite aux jurés le texte de la loi relatif aux différentes espèces de meurtre, et leur dit qu'eux seuls ont le droit de prononcer le verdict, mais que le crime de Farrell est certainement un meurtre au premier dégré. Il termine en leur recommandant la plus grande impartialité et en leur rappelant avec émotion la solennité du moment et la grandeur du du devoir qu'ils ont à accomplir.

Le jury se retire et après avoir délibéré pendant une heure, rapporte un verdit de "COUPABLE."

Alors tous les yeux se tournent vers le prisonnier qui reste impassible Un cri se fait entendre dans l'assistance ; c'est l'épouse du condamné qui s'évanouit. Elle avait assisté à toutes les péripéties du procès sans manifester d'émotion, mais ses forces étaient à bout, et

en entendant prononcer le mot fatal. elle avait perdu connaissance. On la fit sortir ; puis le juge demanda au coupable s'il n'avait rien à dire avant que la sentence fut prononcée.

Alors au milieu du plus profond silence, Farrell prit la parole d'un ton assuré :

" Conway, dit-il, avait le droit de passer là comme tout autre, pourvu qu'il fermât la barrière après lui. Le matin je lui avais dit de le faire et il avait refusé S'il avait fermé la barrière ce jour là, il serait encore vivant et je ne serais pas ici. Je n'avais pas semé mon avoine pour la voir détruite par mon ennemi. Ce jour là il me dit qu'il jetterait la clôture dans le fossé et moi par-dessus. Il m'a plusieurs fois défié, mais il avait toujours quelqu'un derrière lui pour le protéger. Dans la maison d'école il avait juré de me casser la tête. Je l'ai dejà traduit devant un magistrat pour qu'il me laissât en paix. Je puis prouver tout cela ! "

Un moment après, le juge, couvert du tricorne noir traditionnel, adressait les paroles suivantes au coupable :

" Michael Farrell, vous avez été accusé devant cette cour d'un des plus grands crimes connus, celui de meurtre volontaire et prémédité. Vous avez été jugé avec justice et impartialité. La preuve a été telle qu'elle ne nous laisse plus qu'à remplir le pénible devoir que la loi nous impose. Je ne vous rappellerai pas les circonstances exceptionnellement cruelles de votre crime : ce pauvre père lâchement mis à mort en présence de ses petits enfants, et cela sans raison ni provocation. Si Dieu qui sonde les reins et les cœurs connait quelque atténuation à votre crime, il vous en tiendra compte ; mais il faut que la justice humaine ait son cours. Vous avez précipité votre semblable, votre frère dans l'éternité, sans lui donner un moment pour se

reconnaitre. Vous serez plus heureux que lui ; mais vous ne pouvez attendre aucune miséricorde en ce monde ; préparez vous à paraitre devant le juge éternel. Voici la sentence du tribunal :

"*Michael Farrell, vous êtes condamné à être reconduit d'ici à la prison commune de ce district, et de là être conduit au lieu ordinaire des exécutions, le* 10 *janvier prochain, pour alors et là être pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive. Que Dieu ait pitié de votre âme.*"

En prononçant la terrible sentence, le juge paraissait beaucoup plus ému que le coupable.

Ramené en prison, le malheureux condamné s'est occupé de sa réconciliation avec Dieu. Sa femme a remué ciel et terre pour obtenir une commutation de sentence ; elle s'est adressé aux autorités religieuses et civiles du pays ; elle s'est rendu même à Ottawa, demandant avec instance une entrevue avec le Gouverneur Général, ce qu'on lui a refusé. Elle s'adressa alors à la Corporation de Québec ; des requêtes nombreuses furent signées ; une grande assemblée publique fut même convoquée à Québec dans le même but, la veille du jour fixé pour le supplice. Tout a été inutile : la justice humaine dût suivre son cours. La pauvre femme a visité son mari presque chaque jour depuis son incarcération, ainsi que le Rév. Père Wynn, les Sœurs de la Charité et du Bon Pasteur.

Jusqu'à la dernière semaine, le condamné a toujours conservé une certaine espérance de voir sa sentence commuée en un emprisonnement pour la vie. Mais à mesure que le jour fatal approchait, il perdait de sa fermeté. Il mangeait avec appétit, mais il était excessivement nerveux et c'est avec peine qu'il tenait son couteau et sa fourchette dans ses mains. On l'a pesé après sa mort, il avait perdu trente livres de son poids depuis qu'il était entré en prison.

L'avant veille de son exécution, il était avec son confesseur, sa femme et l'un de ses enfants, lorsqu'on lui annonça que tout était fini et que la justice aurait son cours. Il parut terriblement excité, et tout courage lui manqua.

Il passa le lendemain en prière avec sa femme et ses neuf enfants. " Le dernier des enfants à quatre ans, dit l'*Evènement*, l'un des fils âgé de dix-huit ans mesure 6 pieds et 2 pouces et est charpenté proportionnellement; une de ses filles qui n'a que 16 ans, mesure simplement cinq pieds et dix pouces et a une carrure proportionnelle."

Il y avait à la messe huit religieuses du Bon Pasteur qui récitèrent les prières des agonisants; le condamné communia à cette messe. Cette cérémonie créa une profonde impression chez plusieurs des prisonniers qui l'assistaient et qui pleurèrent à chaudes larmes.

Farrell eut ensuite une entrevue privée avec sa femme et ses enfants; sa femme qui n'avait pas pu pleurer jusque-là, a fondu en sanglots. A quatre heures, il fallut se séparer. Les adieux furent déchirants. On dût presque arracher de force les enfants des bras de leur père infortuné, qui après leur départ, pleura amèrement.

Pendant la nuit le condamné dormit quatre heures, et le matin il sembla un peu plus maître de son émotion. Un peu avant la toilette, il prit deux tasses de café très fort.

Ce matin-là, l'air était très vif, mais le temps clair; vers 7.45 heures, un rayon de soleil éclaira la cour de la prison et l'échafaud construit en planches brutes. A quelque distance du mur, sur une éminence, on voyait un groupe de trois à quatre cents personnes.

Tout à coup un mouvement se fit parmi les assistants: un personnage masqué et habillé de noir de la

tête aux pieds fit son apparition sur l'échafaud et fixa la corde au crochet de la potence. L'apparition du bourreau refroidit considérablement les conversations qui étaient engagés à droite et à gauche. Le condamné ne devait pas tarder à paraître.

A huit heures sonnant, on vit le drapeau noir hissé sur la prison : quelques secondes après, on entendit le bruit d'une porte qui s'ouvrait ; un tourne-clefs parut puis le médecin, et à sa suite le shérif, le bourreau, le condamné, avec l'abbé Bourque et le P. Wynn, le géolier et deux constables.

Le premier mouvement de Farrell en mettant le pied sur l'échafaud, fut de jeter un regard sur la trappe, puis sur l'anneau auquel la corde était fixée.

Une fois sur l'échafaud, les prêtres qui l'accompagnaient se mirent à genoux pour réciter les prières des agonisants ; il y répondit à voix sourde, mais toujours sans regarder la foule. Il devenait nerveux. Les prières récitées, il se leva, se fit ôter son chapeau par un des prêtres et se plaça sur la trappe. Le bourreau lui passa la corde dans le cou ; on le vit remuer les lèvres ; le calme qu'il avait gardé jusque là, commençait à l'abandonner un peu ; ses mains se crispaient. Le prêtre lui présenta le crucifix à baiser et lui donna le baiser de paix.

Tout à coup, sur un signal du shérif, le bourreau qui avait l'air aussi nerveux que le condamné, fit jouer la trappe.

Un des assistants dans la foule s'évanouit.

Au lieu d'un saut brusque dans l'espace, on vit le condamné glisser doucement. Voici ce qui était arrivé. Au moment de la chute, la corde s'engagea sous le bras gauche du condamné. D'instinct, Farrell se laissa glisser sur la corde qui trouva un appui sous son bras.

Ayant à demi dépassé l'ouverture de la trappe, on l'entendit sangloter et crier d'une voix étouffée ; *My*

God! My God! Mon Dieu ! Mon Dieu !

Le bourreau tira la corde de dessous le bras du malheureux qui se trouva suspendu dans l'espace. Comme il n'avait pas de voile sur la figure les assistants purent facilement suivre les phases de la strangulation.

Le supplicié se trouva la tête renversée à droite et un peu en arrière. Il avait les yeux grands ouverts et fixes ; pas de contraction musculaire de la face ; le bas de la figure se violaça légèrement ; on le vit se hausser à plusieurs reprises en se repliant sur lui-même ; sa poitrine se souleva sous trois ou quatre inspirations ; puis les contractions cessèrent pour quelques instants ; les yeux tournèrent dans leurs orbites et se voilèrent peu à peu ; cinq ou six minutes après il eut deux ou trois mouvements convulsifs ; environ dix minutes après la chute, les muscles abdominaux se contractèrent sous l'action d'une longue inspiration. C'est le dernier mouvement qu'il fit Farrell avait payé le tribut à la [illegible] et à la justice. L'éternité pour lui était commencée.

Ainsi est mort ce criminel redoutable. La justice humaine est satisfaite ; que Dieu lui fasse miséricorde !

Ce terrible exemple portera-t-il des fruits ? En songeant à l'affreux châtiment qui leur est réservé, les méchants trembleront-ils ? reculerontils devant le crime ? Dieu le veuille ! Songeons aux épouvantables conséquences d'un caractère emporté. Deux pauvres et nombreuses familles sont là, privées de leurs soutiens ; l'une d'elle—pensée plus triste encore—est à jamais déshonorée par le crime de son chef. [illegible] pauvre, malheureux et précipité dans l'é[illegible]ne minute pour se préparer à la mort, e[illegible] meurtrier, meurt sur la potence du supli[illegible] l'assasin ! Que de terribles choses, mon Dieu [illegible] tout cela pour une misérable et futile querelle entre voisins !

Espérons que ce formidable exemple ne sera pas inutile.